

Mémoire d'**Attac Québec**

au sujet du

**Projet de Loi assurant la gouvernance responsable des ressources  
énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives**  
PL 69



19 septembre 2024

## **Présentation d'Attac Québec**

Attac Québec (l'Action citoyenne pour une justice fiscale, sociale et écologique) est une association visant à rétablir un contrôle démocratique des marchés financiers et de leurs institutions. Liée au réseau international d'Attac, elle mène des actions variées dont l'objectif est la reconquête, par les citoyennes et les citoyens, du pouvoir démesuré que la sphère financière exerce sur tous les aspects de la vie politique, économique, sociale et écologique.

Ses champs d'action principaux sont : la lutte contre les paradis fiscaux et la promotion d'une taxe sur les transactions financières, la lutte contre les accords de libre-échange qui contribuent à affaiblir la démocratie, les services publics et la protection de l'environnement, la lutte pour la justice climatique.

Attac-Québec est membre du Front commun pour la transition énergétique. L'avenir économique du Québec nous intéresse au plus haut point et celui-ci ne peut être envisagé sans une réflexion approfondie sur l'encadrement des ressources énergétiques et sur la consommation de l'énergie au Québec.

## **Introduction**

Le total de la demande d'alimentation en électricité des projets industriels, d'après le ministère de l'Environnement, représenterait 13 000 mégawatts. Une telle production nous semble impossible à atteindre.

Aujourd'hui, la production de nouvelles sources d'électricité coûte aux Québécoises et Québécois 11,7 ¢ le kilowattheure, comparativement aux 3 ¢ le kWh de notre bloc patrimonial, un prix qui reste peu élevé grâce à nos grandes centrales hydroélectriques.

Le PL-69 ne contient aucune disposition assurant l'abandon des énergies fossiles et la décarbonation. Il favorise un développement industriel effréné et fait reposer le coût des nouvelles infrastructures énergétiques nécessaires à ce développement sur les tarifs d'électricité.

Il ouvre de nouvelles portes à la privatisation d'Hydro-Québec, et à celle d'une grande partie de ses actifs.

Ceci pourrait avoir des impacts catastrophiques sur notre territoire. Pourtant, ce virage important n'a pas été sérieusement débattu ni clairement présenté à la population.

## **Un projet de loi qui ne va pas vers la décarbonation**

Le Québec n'est pas sur la voie de la décarbonation : les émissions liées à la production, au transport et à la consommation d'énergies fossiles sont responsables d'environ 70 % des émissions totales du Québec. Or, le PL-69 ne contient aucune disposition contraignante ou même incitative pour libérer le Québec du pétrole et du gaz.

À l'échelle mondiale, on peut constater que les énergies renouvelables se substituent encore trop peu aux énergies fossiles. Au contraire, elles s'y ajoutent souvent pour satisfaire une consommation d'énergie toujours croissante.

Nous considérons que le gouvernement s'emploie à créer artificiellement une demande titanesque d'énergie, notamment

- 1) en maintenant des rabais sur les tarifs industriels, qui sont déjà parmi les plus bas de la planète,
- 2) en attribuant des blocs d'énergie à de nouveaux projets industriels de grande envergure.

## **Et la sobriété ?**

Chaque mégawatt épargné en sobriété coûte beaucoup moins cher qu'un nouveau mégawatt à produire. Le tout premier chapitre d'une loi sur l'énergie devrait concerner la sobriété énergétique.

Hydro-Québec compte réaliser 3500 mégawatts d'économies d'énergie d'ici 2035. L'encouragement à l'achat de thermopompes, des programmes d'aides et une nouvelle tarification pour déplacer la demande lors des pointes viendront soutenir l'objectif. Néanmoins, la sobriété implique des mesures favorisant la mobilité active, collective et partagée, des usages soutenables du territoire, des bâtiments plus écoénergétiques ainsi qu'un système alimentaire plus local, sain et écologique, et favorisant le partage. Elle favorise par le fait même la santé humaine et contribue à diminuer les coûts pour notre système de santé et de services sociaux.

La sobriété collective permet de sortir de la logique en spirale menant à une production énergétique qui exigerait le sacrifice des milieux naturels, des milieux de vie, de la santé des gens et des communautés.

Nous craignons que le gouvernement soit en train d'engager le Québec sur une voie où il deviendra « nécessaire » d'avoir recours au nucléaire pour assurer sa décarbonation.

Le Comité consultatif sur les changements climatiques du gouvernement du Québec estime que les efforts du Québec sont largement insuffisants en matière de réduction d'émissions de GES et cible la sobriété comme solution à prioriser. De même, le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) répertorie plusieurs trajectoires et indique que seule la trajectoire « faible demande » offre un espoir raisonnable de contenir le réchauffement planétaire à moins de 1,5 °C. On se demande alors pourquoi le gouvernement du Québec n'a pas tenu compte de ces préoccupations dans le PL69.

Aussi, comme d'autres organisations membres du Front commun pour la transition énergétique, nous nous opposons au développement d'industries énergivores – étrangères et lourdement subventionnées – combiné au développement de la filière batterie, à l'extractivisme, et à la libéralisation du secteur de l'énergie, au détriment des institutions publiques. Ces actions et décisions du gouvernement québécois sont en porte-à-faux avec la nécessité de réduire

substantiellement la demande énergétique, notamment en transport, et d'accélérer la sortie des énergies fossiles, dont le gaz naturel.

## **Territoire**

Il nous semble essentiel de pouvoir évaluer les pressions de toutes les nouvelles infrastructures prévues par le gouvernement sur les milieux naturels et les terres agricoles (et non pas uniquement à la pièce dans le cadre de l'organisation de plusieurs Bureau des Audiences Publiques en Environnement).

Il faut réfléchir davantage à l'acceptabilité sociale des nouvelles éoliennes en installation au Québec, qui ont 200 mètres de haut, soit la hauteur de la place Ville-Marie.

## **Injustice sociale**

Le Premier Ministre a promis un plafond d'augmentation des tarifs de 3% annuellement.

Les tarifs domestiques sont ceux qui rapportent le plus de revenus à Hydro-Québec. Si la société d'État a besoin de plus de 3 %, elle recevra la différence indirectement de la poche des contribuables. Cette année, Hydro-Québec a évalué la hausse nécessaire à 3,9 %. Récemment, Pierre Fitzgibbon anticipait une hausse encore plus forte d'ici 5 à 10 ans.

Les factures résidentielles d'électricité pourraient ainsi doubler d'ici 2035, entraînant de nouvelles injustices sociales.

Le gouvernement vise en priorité à avantager les nouveaux projets industriels, et ce, aux frais des clientèles existantes d'Hydro-Québec. Cette évolution ne peut qu'exacerber les problèmes de précarité énergétique qui touchent déjà 9 à 16 % des foyers québécois, selon l'indicateur retenu.

## **Une Loi pour le privé**

Nous dénonçons une logique visant à permettre aux entreprises privées (souvent étrangères) de s'approprier une part toujours grandissante des infrastructures énergétiques, comme dans le cas de Nothvolt, un projet par ailleurs exagérément subventionné par les gouvernements fédéral et provincial.

Le PL 69 ouvre la porte à la vente de centrales électriques de moins de 100 MW et à la construction de nouvelles centrales privées. Il lève également les barrières empêchant la vente d'autres infrastructures importantes à des entreprises privées, comme des lignes de transport ou

de distribution d'Hydro Québec, à la condition que les partenariats incluent Hydro-Québec et les municipalités ou les communautés autochtones.

Les articles 38 et 140 du PL-69 mènent quant à eux à un relâchement des règles touchant les contrats de gré à gré entre entreprises (*corporate power purchase agreement*), qui peuvent ainsi se dérober au monopole public de distribution d'Hydro-Québec en élargissant à toutes les formes d'énergies renouvelables la possibilité de contrats de vente d'électricité entre entreprises adjacentes, en exigeant en plus d'Hydro-Québec qu'elle adopte un code de conduite garantissant l'accès des entreprises au réseau. Pour nous, il s'agit là d'une intrusion inadmissible du privé et d'une perte d'autonomie pour notre société d'État.

### **De grandes inégalités dans la représentation :**

S'il nous semble clair que la société civile n'a pas été consultée dans l'élaboration du PL69, une partie d'entre elle a toutefois réussi à se faire entendre : l'entreprise privée, par la voie du lobbyisme, entre autres.

Parmi celles-ci, on peut citer l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité et le Conseil Patronal de l'Environnement du Québec. En effet, nous avons observé, en examinant [l'horaire détaillé](#) des auditions, que les entreprises privées et leurs associations sont surreprésentées parmi les organismes participant aux séances de cette commission parlementaire.

Nous craignons que l'influence de toutes ces compagnies dans le processus de développement de la loi 69 mène à une privatisation des richesses nationales des Québécois, notamment d'Hydro-Québec. L'influence des lobbyistes est déjà perceptible.

Carrefour Lobby Québec révèle aussi la présence de Brookfield Corporation qui possède, en Outaouais et via ses filiales, d'au moins sept centrales, 925 milliards de dollars d'actifs sous sa gestion. Elle est aussi la compagnie bénéficiant du plus grand écart fiscal au Canada! Il est complexe de suivre cette société qui a plusieurs noms et plusieurs sièges sociaux et ce, à l'international.

Brookfield BRP Canada Corp CBB Evolgen détient deux mandats visant à promouvoir la privatisation. Selon le [Carrefour Lobby Québec](#), leur objectif est de « favoriser la participation des producteurs privés pour assurer la résilience et la fiabilité du réseau d'électricité ». Ils ont également engagé la firme de conseil [TACT-Intelligence Conseil Inc.](#), et ont fait des représentations auprès de plusieurs ministères, dont ceux de l'Énergie, des Ressources naturelles, de l'Économie et de l'Innovation, ainsi que celui des Finances.

## **L'influence de Brookfield :**

Brookfield Corporation est donc une multinationale canadienne, qui est [réputée pour ses pratiques](#) de privatisation d'actifs publics, d'évasion fiscale et de projets incluant des retombées questionnables pour les communautés concernées, comme nous le détaillerons plus bas.

Actuellement, leur cible semble être les ressources collectives québécoises, notamment celles gérées par Hydro-Québec. Avant l'arrivée du PL69, en février 2022, Brookfield avait [obtenu un contrat sur 40 ans](#) avec Hydro-Québec dans l'objectif de vendre 263 MW d'énergie produite grâce aux barrages sur la rivière du Lièvre. Nous nous interrogeons sur le fait que les projets privés encouragés par la loi 69 pourraient transférer la richesse des Québécois à l'étranger, vers des paradis fiscaux et des actionnaires, au détriment du bien-être des Québécoises et Québécois.

Ainsi, sous le nom de Brookfield Renewables qui gère Evolugen, cette méga compagnie qui produit aussi de l'énergie à travers l'éolien et l'hydrogène, contrôle des barrages hydroélectriques sur la rivière du Lièvre au Québec. Ce projet est également connu sous divers noms, dont [Énergie La Lièvre](#), Brookfield Énergie et Brookfield Renewable Power. Bien que cette société soit enregistrée en Ontario, son siège social est à Gatineau.

Selon [un lauréat du prix Nobel, Joseph Stiglitz](#), le modèle d'affaires made-in-Canada de Brookfield est le suivant : « Au Canada, les données montrent qu'une part de plus en plus importante des revenus des entreprises est liée à des profits excessifs. La baisse des taux d'imposition encourage les entreprises à rechercher des profits excessifs. Elles sont davantage incitées à créer davantage de monopoles et à faire du lobbying (sur le gouvernement), car elles conservent une part plus importante des bénéfices de leurs activités de lobbying. »

### **Brookfield, grand acheteur de compagnies publiques**

En juin 2023, Brookfield Corporation a été pointé par ses actionnaires pour des pratiques d'évitement fiscal agressif. Le [Centre for International Tax Accountability and Research a documenté](#) les efforts de Brookfield pour acquérir des infrastructures publiques, ce qui a généré des conséquences néfastes pour les communautés locales. À titre d'exemple, l'acquisition d'ISAGEN, en Colombie, a permis à Brookfield de bénéficier de rendements non imposables, tandis que le coût de l'électricité a augmenté pour les consommateurs. De plus, lors de leur acquisition de l'entreprise brésilienne d'assainissement de l'eau, Ambiental, cette compagnie a profité de la déréglementation promue sous l'ancien président brésilien Bolsonaro. Dans les deux cas, elle a utilisé des prêts entre ses différentes composantes pour lui permettre de réduire sa responsabilité fiscale.

### **Brookfield et l'évasion fiscale**

Au Canada, le bilan de Brookfield est tout aussi préoccupant, avec des avantages douteux pour les contribuables québécois. Des recherches ont mis en lumière des portefeuilles de ses sociétés

basés dans des paradis fiscaux, le licenciement d'employés à Gatineau au profit de New York, et l'utilisation de subventions salariales pendant la pandémie pour acquérir d'autres compagnies.

Les liens corporatifs de Brookfield sont complexes et tentaculaires. En effet, Brookfield Renewable Partners L.P. utilise différents codes en bourse, qui démontrent l'importance du nombre de ses composantes : NYSE : BEP ; TSX : BEP.UN (« BEP »). Cette pieuvre qui a obtenu le contrat avec Hydro-Québec est une société en commandite basée aux Bermudes. Or, le statut de paradis fiscal des Bermudes repose sur son environnement fiscal neutre. En effet, la juridiction n'impose pas d'impôt sur les sociétés ou sur les plus-values, ni de retenues à la source sur les dividendes et les intérêts. Cela attire les multinationales et les particuliers fortunés qui cherchent à optimiser leur situation fiscale.

Elle détient également depuis peu une autre tentacule via Brookfield Renewable Corporation (NYSE, TSX : BEPC), une société canadienne. [Selon Canadiens pour une fiscalité équitable](#), Brookfield Asset Management (désormais Brookfield Corporation) détient un solide historique dans l'évitement fiscal avec 40 de ses 685 filiales situées dans des paradis fiscaux. Sur leur site Web, nous pouvons lire : « Nous avons identifié un total de 40 filiales de Brookfield dans des paradis fiscaux. Dix-neuf d'entre elles sont situées aux Bermudes et onze dans le Delaware, les autres au Luxembourg, aux îles Caïmans et à la Barbade. »

Par ailleurs, [l'organisme IRIS](#) a calculé que Brookfield a enregistré 3,861 milliards \$ de profits au Luxembourg, entraînant une perte de 565 millions \$ pour le fisc canadien. Pendant la pandémie, Brookfield a également été [bénéficiaire de la Subvention salariale d'urgence du Canada](#), alors qu'en même temps, elle rachetait d'autres compagnies. Ils ont ainsi dépensé 130 milliards \$ pour ces acquisitions, tel que le rapporte l'organisation [Canadiens pour une fiscalité équitable](#), devenant ainsi la compagnie qui a acheté le plus grand nombre de nouvelles entreprises parmi celles recevant cette subvention et détenant des filières dans les paradis fiscaux.

Toujours selon les [Canadiens pour une fiscalité équitable](#), il existe un écart fiscal important entre contribuables et sociétés en ce qui concerne leurs efforts en paiement de taxes. Concrètement, si on appliquait le même taux d'imposition aux contribuables qu'aux sociétés, le montant prélevé serait plus élevé pour ces dernières. Ils ont ainsi calculé que l'écart fiscal le plus important est celui de Brookfield, estimant que celui-ci dépasse 6 milliards \$.

### **Quelles retombées pour le Québec?**

Malgré son exploitation des ressources québécoises, Brookfield n'a aucune obligation de maintenir les emplois au Québec. En mai de cette année, Énergie Brookfield (Evolugen) a licencié [des employés à Gatineau](#), malgré des pressions politiques en 2018 pour maintenir ces postes au Québec.

Selon Radio Canada, « en 2018, la compagnie, qui portait le nom d'Énergie renouvelable Brookfield, avait l'intention de transférer une cinquantaine d'emplois de Gatineau vers New York,

avant de [finalement revenir sur sa décision](#). L'annonce d'un possible transfert d'emplois vers les États-Unis avait suscité un tollé au sein de la classe politique, notamment [une opposition du gouvernement libéral de Philippe Couillard](#). »

À ce [moment là](#), le ministre de l'énergie et des ressources naturelles exprimait fortement l'orientation du gouvernement et les médias rapportaient que « Pierre Moreau pourrait faire du maintien des emplois à Gatineau une condition du gouvernement au renouvellement des droits hydrauliques sur la rivière du Lièvre détenus par Énergie renouvelable Brookfield depuis près de 20 ans. »

Le cas de Brookfield démontre la forte influence du secteur privé dans les décisions prises par des gouvernements et les enjeux cruciaux reliés à la privatisation et à l'ouverture au secteur privé prônée dans l'actuel PL69.

En effet, ce projet de Loi semble pencher en faveur de la privatisation, au détriment des valeurs que représente la nationalisation de l'électricité par le gouvernement de Jean Lesage, qui avait marqué une étape majeure dans l'émancipation de la société québécoise. Hydro-Québec, symbole de cette fierté, a permis que l'énergie, les emplois, les profits et les retombées appartiennent à la société québécoise. Le contrôle de cette infrastructure essentielle à l'économie doit rester entre les mains du public, et non être transféré à des intérêts privés et étrangers.

Revenir en arrière pour satisfaire les intérêts de quelques entreprises nous semble particulièrement inquiétant et une bien mauvaise façon de mettre en place la transition écologique.

## **Conclusion**

Le PL69 a beaucoup trop de conséquences néfastes pour qu'il soit adopté sans modifications majeures. En tant que représentant.es de la société civile, la présente version nous semble tout à fait inadéquate et clairement insatisfaisante.

Non seulement les mesures de décarbonation sont absentes de ce projet de loi, mais tel quel, celui-ci peut entraîner d'inquiétantes privatisations, ainsi que la hausse directe du coût de l'électricité pour nos concitoyens. Cette optique d'augmentation importante de la production d'électricité s'inscrit dans un productivisme d'un autre temps qui va à l'encontre de la transition écologique et d'une nécessaire sobriété énergétique. Sans compter que ces cadeaux, principalement aux bénéficiaires d'industries privées étrangères - qui, on l'a vu, ne redonnent que très minimalement à la société civile - n'auront aucune retombées économiques ou sociales significatives pour le Québec.

Par conséquent, nous demandons la suspension des procédures menant à l'adoption de cette Loi et de retourner à la case de départ afin de soumettre un nouveau projet inspiré par un réel débat public sur l'avenir énergétique du Québec.